



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 17 décembre 2014

Date de la convocation 05 décembre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, M.FAVIER Marc, Mme BÉNARD Bénédicte,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRÉ Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, , M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU, Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent,  <b>PERET :</b> M.AZAM Joël,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme FABRE Maryse à M.REVEL Claude,  M.SEGURA René à Mme BÉNARD Bénédicte,  M.BARON Bernard à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela,  Mme BLANQUET Elisabeth à Mme OLLIÉ Sophie,  Mme GAVINET Isabelle à M.VALERO Claude,  M.COSTES Jean à M.RODRIGUEZ Joseph.</p>

### Objet : Reprise de provisions pour risques d'impayés

Monsieur Francis BARDEAU rapporte :

L'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise les modalités d'ajustement des provisions, et prévoit que celles-ci doivent donner lieu à reprise lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Clermontais, suite à l'interpellation de Mr le Trésorier, a constitué au compte administratif 2013 du budget général une provision d'un montant total de 16 539,00 euros afin de se prémunir contre les risques d'impayés de deux locataires et au compte administratif 2013 du budget annexe du SPANC une provision d'un montant de 64,00 euros afin de se prémunir d'un risque d'impayé sur les redevances d'assainissement non collectif.

Suite à la transmission par la trésorerie d'une demande d'admission en non-valeur, ces provisions, constituées sur l'exercice 2013 pour un éventuel risque ne sont donc plus justifiées. Il est proposé d'approuver la reprise de ces provisions, définie ci-après :

Budget :	7817 – Reprise sur provisions
Budget Général	16 539,00 euros
Budget annexe du SPANC	64,00 euros

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 25 novembre 2014.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Francis BARDEAU, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la reprise des provisions définie ci-après :

Budget :	7817 – Reprise sur provisions
Budget Général	16 539,00 euros
Budget annexe du SPANC	64,00 euros

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20141222-2014-12-17-10-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2014  
Date de réception préfecture : 23/12/2014